



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Association des Amis des Forêts de Versailles et de Fausses- Reposes

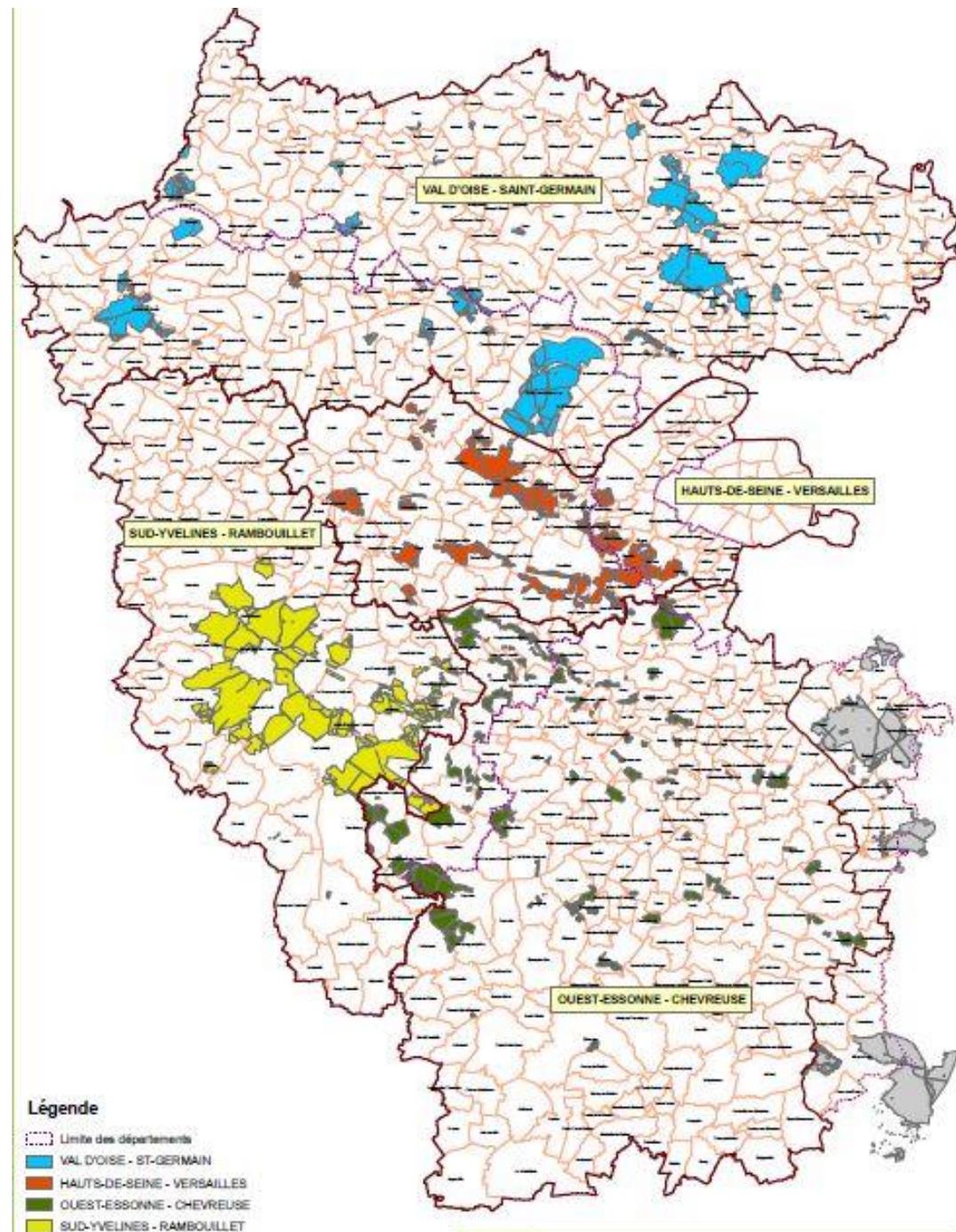


Pierre-Emmanuel SAVATTE

28 septembre 2024



L'agence Île-de-France Ouest de l'ONF



L'agence territoriale ONF Ile-de-France Ouest

Pour mener à bien ses missions, l'ONF repose sur une organisation territoriale déconcentrée. Au sein de la direction territoriale Seine-Nord, deux agences gèrent en Île-de-France 92 850 hectares de forêts publiques, soit 8 % de la surface régionale (agences territoriales Île-de-France Est et Île-de-France Ouest). L'ONF représente le premier gestionnaire d'espaces naturels de la région.

L'agence IDFO gère **41 085 hectares** de forêts publiques dans l'Ouest francilien (Yvelines, Hauts-de-Seine, Val d'Oise et l'ouest de l'Essonne) :

- **32 610 ha** de forêts domaniales
- **8 475 ha** de forêts de collectivités

47 forestiers de terrain (dont 4 responsables d'unité territoriale) : chaque technicien forestier à la gestion de **955ha** en moyenne

41 agents en support pour: assurer l'aménagement des forêts et leur renouvellement, l'accueil du public, la préservation de la biodiversité, la vente des bois récoltés, la communication et la sensibilisation du public.

La multifonctionnalité des forêts et l'agence IDF Ouest en chiffres

Accueillir le public



100 millions de visites par an



12 comités de forêt



2 centres d'initiation à la forêt : Port Royal et Marly



2 millions euros investis pour l'accueil du public dans les forêts

Préserver l'environnement



56 % des forêts publiques incluses dans le réseau européen Natura 2000



1 580 ha classés réserves biologiques

- ◆ Aires protégées visant à conserver des habitats et des espèces rares et vulnérables

> Intégrales : 250 ha
> Dirigées : 1 330 ha



17 877 ha des forêts ont le statut de forêt de protection par décret en conseil d'État



68 % des réservoirs de biodiversité sont dans les forêts en Île-de-France

Produire du bois



86 493 m³ de bois vendus

◆ Forêt domaniale
69 597 m³

◆ Forêt des collectivités
16 896 m³

Modes de ventes*

Bois façonné 47 509 m³

Bois sur pied 38 984 m³

Chiffres
2023

Sujets

- « L'apparente contradiction » entre le « développement de la filière bois dans le cadre d'une meilleure exploitation du potentiel sylvicole de la région Île-de-France et d'autre part la préservation de la biodiversité et l'amélioration de l'accueil du public ?
- Les coupes prévues et amélioration de la communication en découlant.
- La ligne 18 et ses impacts sur la forêt de Versailles.
- L'état sanitaire de nos deux massifs et les conséquences en découlant
- Questions / Réponses



Fausses Reposes

Situation

- Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines
- Sur les communes de : La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Versailles, Viroflay, Chaville, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Vaucresson, Ville d'Avray
- Surface = 631 ha
- Principales essences Chênes sessile et pédonculé (38 %), **Châtaignier (47 %)**, Hêtre (7 %)
- Aménagement forestier : 2005 à 2024



Fausses-Reposes

Seconde plus vaste forêt des Hauts-de-Seine après celle de Meudon

- 69 km d'allées sont accessibles aux piétons.
- 25 km sont dédiés aux cavaliers.
- Le sentier du belvédère de la Ronce propose une balade courte et sans difficultés particulières. Aménagé pour les personnes handicapées, ce sentier est bien sûr ouvert à tous.



Ecologie

des espaces ouverts :

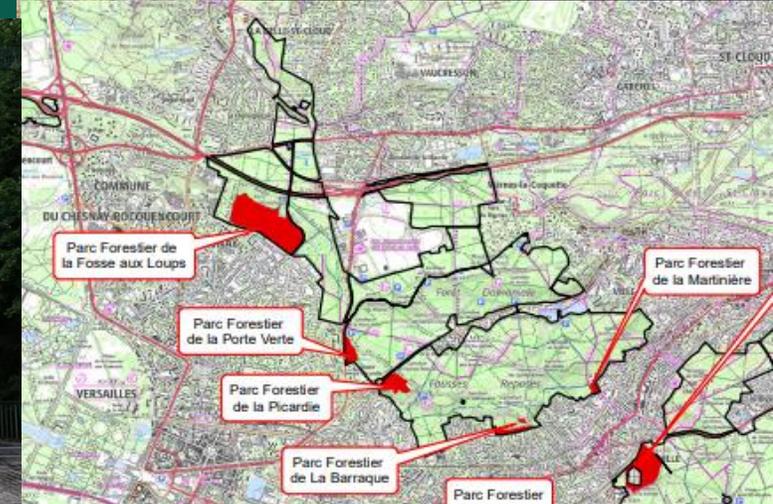
- landes à callunes ;
- Clairières forestières pa 131 et PF : présence d'orchidées caractéristique des milieux ouverts et calcicoles.

Mares forestières

Un îlot de senescence sur la parcelle 135

Accueil

- Existence de parcs forestiers.
- Le Pavillon du Butard, rendez-vous de chasse sous Louis XV ; il a été construit par l'architecte Gabriel en 1750.
- Les étangs de Ville-d'Avray, rendus célèbres par le peintre Jean-Baptiste-Camille Corot.



Versailles

Situation :

Département des Yvelines

Communes de :

Buc, Versailles, Jouy-en-Josas,

Guyancourt, Viroflay,

Saint-Cyr l'Ecole,

Les Loges-en-Josas,

Vélizy-Villacoublay

Surface : 1 037 ha

Principales essences :

Chêne (45%)

Châtaignier (30%)

Hêtre (7%) ;

Frêne (5%) ;

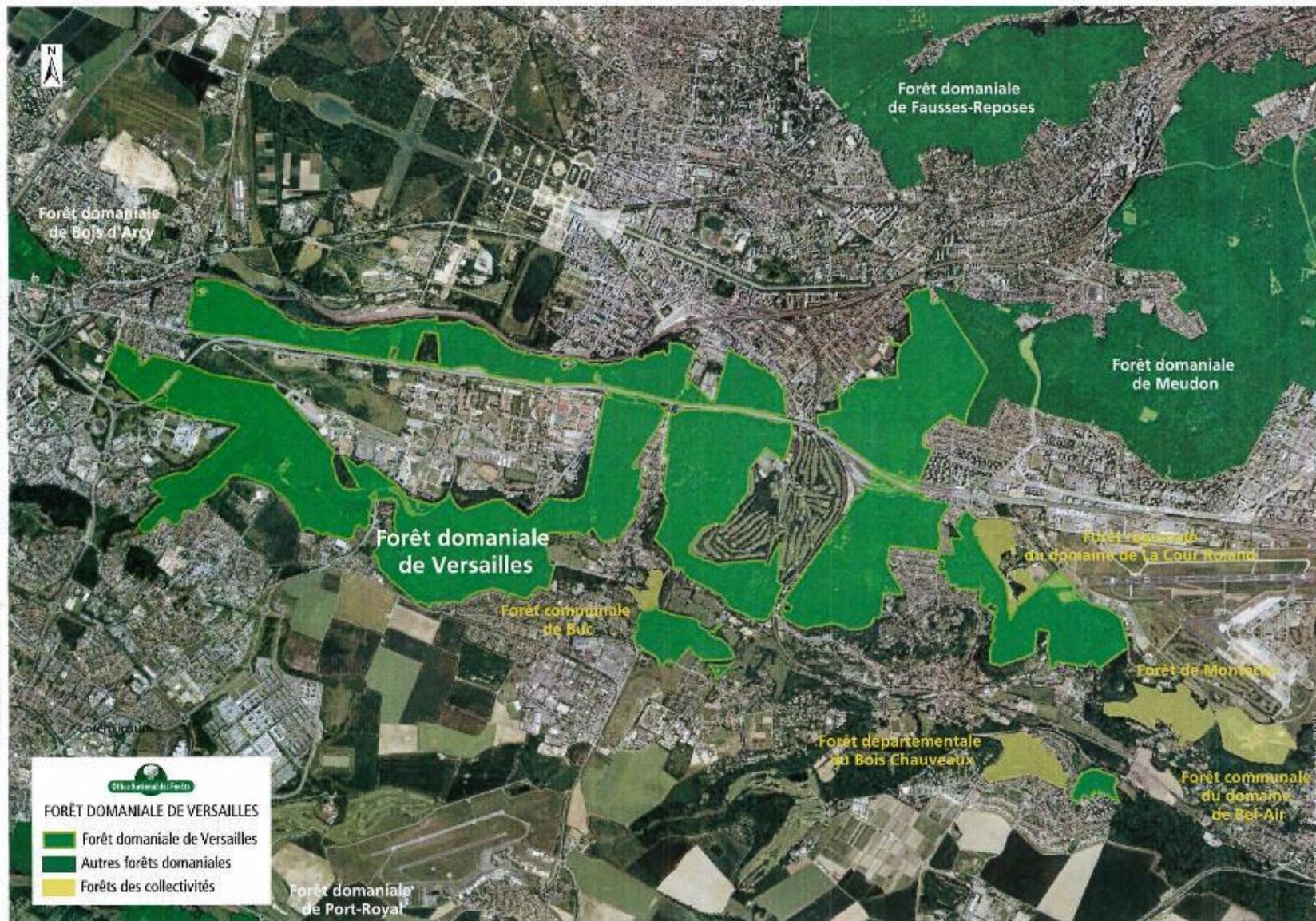
Autres feuillus (6%) ;

Pins (3%) ;

Espaces non boisés (4%)

Aménagement forestier :

2009 à 2028



Gestion multifonctionnelle et conflits d'usages



**La forêt n'a
pas besoin
de l'Homme
pour vivre
et évoluer**



**Mais ce sont
les Hommes
qui ont
besoin de la
forêt !**





La gestion durable et multifonctionnelle des forêts d'Île-de-France

Article L112-2

Tout propriétaire exerce sur ses bois et forêts tous les droits résultant de la propriété dans les limites spécifiées par le présent code et par la loi, **afin de contribuer, par une gestion durable, à l'équilibre biologique et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers.**

Il en réalise le boisement, l'aménagement et l'entretien conformément à une **gestion durable et multifonctionnelle.**

Article L212-2

Le document d'aménagement, établi conformément aux directives et schémas régionaux mentionnés à l'article L. 122-2, **prend en compte les objectifs de gestion durable**, notamment la contribution actuelle et potentielle de la forêt à **l'équilibre des fonctions écologique, économique et sociale du territoire** où elle se situe, ainsi que les caractéristiques des bassins d'approvisionnement des industries du bois.

Dans les forêts soumises à une forte fréquentation du public, la préservation et l'amélioration du cadre de vie des populations constituent une priorité.

Il fixe l'assiette des coupes. L'arrêté d'aménagement peut, pour certaines zones, interdire ou soumettre à des conditions particulières les activités susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs de l'aménagement.





La gestion durable et multifonctionnelle des forêts d'Île-de-France

« La gestion durable et multifonctionnelle est la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes »

Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe à Helsinki (1993)



La multifonctionnalité des forêts : - principe fixé par le Code Forestier - les missions de l'ONF



PRODUIRE LE BOIS dont la société a besoin, en assurant le renouvellement de la forêt

**Les services
de prélèvement**



PREVENIR ET GERER LES RISQUES NATURELS

**La prévention
et la surveillance pilotée**



PRESERVER, AMELIORER LA BIODIVERSITE
REGULER le CLIMAT

**Les services
de régulation et écologiques**



ACCUEILLIR LE PUBLIC

**Les services
culturels et sociaux**





Assurer le renouvellement de la forêt, permet aussi de produire le bois dont la société a besoin

Les gestionnaires des forêts sont des « passseurs » d'histoires et de patrimoine.

Les forêts domaniales sont gérées depuis des siècles : les beaux chênes parfois multiséculaires visibles aujourd'hui sont le fruit de la sylviculture et non pas de la nature seule.

Pour assurer la pérennité de la forêt il faut assurer son renouvellement en favorisant l'installation de jeunes peuplements, dans une proportion suffisante.

Le renouvellement de la forêt nécessite des coupes de bois.

Ces coupes produisent du bois qui alimente la filière en produits dont la société a besoin (valorisation économique).





Assurer le renouvellement de la forêt

Les actions de l'ONF en Île-de-France

Les forêts sont dotées d'un **document de gestion**, document réglementaire approuvé par le ministre de l'Agriculture. Les documents sont révisés tous les 15 ou 20 ans.

L'ONF favorise l'installation d'une **forêt mosaïque** (hymne à la diversité) et un **mélange d'essences**.

La sylviculture conduite est depuis 2017 : **la futaie irrégulière** (arrêt coupes rase)

Le bois d'œuvre est le produit favorisé ; le bois énergie est un produit « fatal »

Les forestiers de terrain de l'ONF choisissent toujours les arbres à couper pour une raison technique : Sécurité, Sanitaire ou Sylvicole (les 3 « S »)

L'ONF ne récolte pas plus de bois en forêt domaniale.

La régénération naturelle est toujours favorisée sauf lorsque l'essence n'est plus adaptée (maladie de l'encre du châtaignier)

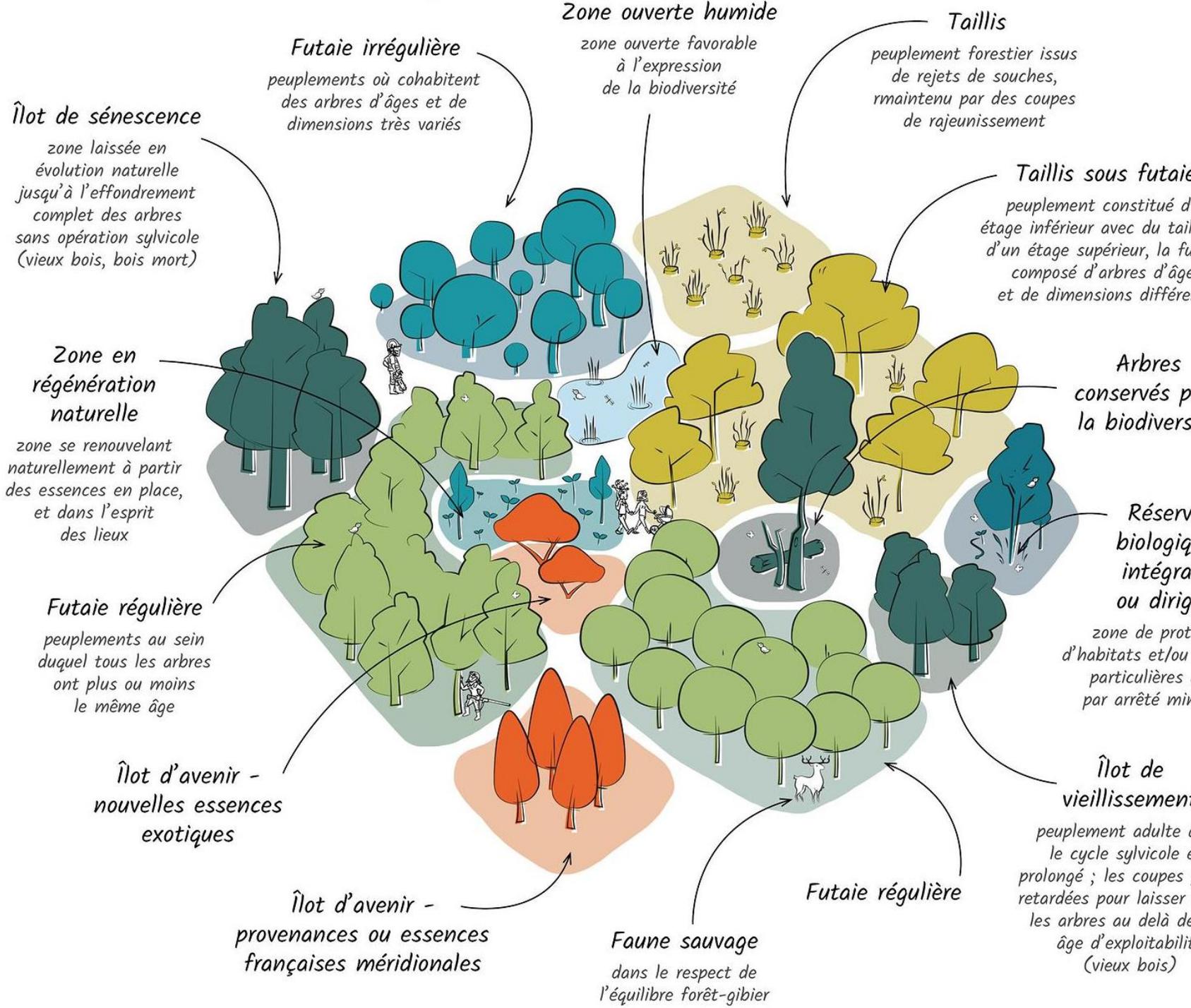
L'ONF prépare l'avenir avec des essences adaptées au changement climatique.



Améliorer la résilience des forêts

La forêt mosaïque

Pour l'Office national des forêts, réussir l'adaptation des forêts au changement climatique passe par l'introduction d'un nouveau concept : "la forêt mosaïque". L'objectif : renforcer la diversification des essences, par des expérimentations menées dans des îlots d'avenir, et varier les modes de sylviculture.



| Les services écologiques – la biodiversité à l'ONF



Conserver du bois mort au sol : c'est un choix

rémanents, houppiers, vieux bois, purges... partie intégrante de l'écosystème: protection et enrichissement des sols par l'humus.



Favoriser la diversité des habitats associés à la forêt

Les milieux écologiques d'intérêt particulier en forêt de Marly

Milieux ouverts

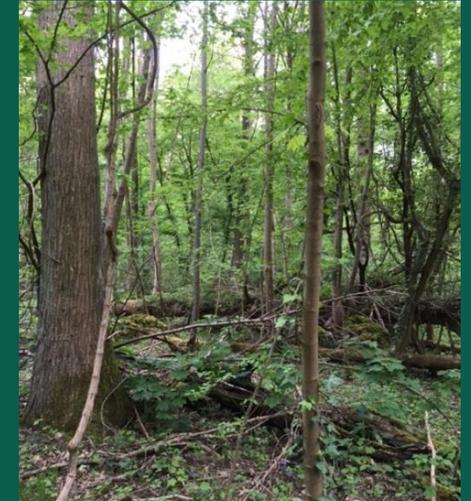
Milieux aquatiques

Lisières



Lutter contre les espèces exotiques

Ces espèces non natives ont été introduites. Leur adaptation a des effets secondaires sur les biotopes et les espèces déjà présentes.



Les réserves biologiques intégrales ou dirigées

• **246 réserves**, couvrant plus de 54 000 hectares dans les forêts de métropole et plus 86 000 hectares dans les départements d'Outre-mer

• 3 900 ha sur l'IDF

• 1 580 ha sur IDFO

Les services écologiques

Les 5 grands axes de la politique de L'ONF en faveur de la biodiversité :

- 1) Mettre en place des trames de vieux bois et des réserves
- 2) Favoriser la diversité des habitats associés à la forêt : zones humides et ouvertes
- 3) Lutter contre les espèces invasives
- 4) Réguler les grands animaux pour tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique => plan de chasse
- 5) Inventaires et suivis



Les forêts sont des réservoirs de biodiversité



LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS D'ÎLE-DE-FRANCE EN CHIFFRES



1 500
espèces végétales



60
espèces de mammifères terrestres



170
espèces d'oiseaux nicheurs



55 %
des forêts d'Ile-de-France insérées dans le réseau NATURA 2000



3900 ha
de réserves biologiques intégrales ou dirigées



6 RÉSEAUX NATURALISTES DÉDIÉS



Avifaune



Entomologie



Habitats-flore



Herpétofaune



Mammifères



Mycologie

= 230
FORESTIERS
NATURALISTES



DES PARTENARIATS avec les associations, organismes et acteurs de la conservation de la nature



Accueillir en forêt

Les forêts indispensables à
l'équilibre physique et psychique

Les forêts, **sources d'inspiration**

Les forêts, **un cadre de vie
inestimable pour les habitants**

Les forêts pour leur **valeur
patrimoniale**



Bien accueillir en forêt



18 000
km
DE SENTIERS
PÉDESTRES



8 000
km
DE PISTES
CYCLABLES



4 000
km
DE PISTES
CAVALIÈRES



Plus de **60**
sentiers
ACCESSIBLES
À TOUS



Sélection et
valorisation des
arbres
remarquables



L'aménagement des espaces naturels



Il concerne :

- Les parkings, aires d'accueil
- Le mobilier : table / bancs ; bancs, barrières
- La signalétique



- Les pistes cavalières, cyclables, chemins de randonnées
- Les panneaux d'informations et d'entrées de forêt

Bien accueillir en forêt



Ramassage des déchets et dépôts sauvages



Entretien des mobiliers



Sécurisation des espaces : chemins, aires d'accueil, parkings...

Fauchage, tonte



... sans accueillir plus

Des forêts sous pression

Forte fréquentation

Vandalisme

Dépôts sauvages

Prostitution

Infrastructures routières

Opposition sur les coupes

Exigences contradictoires

Nombreuses manifestations



Les dépôts sauvages : 500
Keuros de dépôts ramassés
chaque année

Les forêts d'Île de France, belles et exposées



Les loisirs nature : tout n'est pas permis

La pratique du vélo, du VTT, de l'équitation est autorisée uniquement sur certaines routes et chemins, afin de limiter l'impact sur le milieu (code forestier).

=> d'où des difficultés par rapport à certaines pratiques, notamment dans le cas du VTT qui se pratique hors des chemins.

Les pratiques qui nuisent à la sécurité des usagers ou à l'environnement, ou qui excluent les autres et amènent ainsi à un usage privatif de fait des forêts publiques, sont interdites : loisirs motorisés (code forestier), air soft, paint ball, free ride...



Bien accueillir en forêt : Quelle politique ?

Un accueil centré sur les modes « doux », avec un principe : la **priorité** est accordée au moins « équipé » et au plus « vulnérable ».

La promenade concerne plus de 60 % des personnes, la randonnée environ 10 %, vélo et VTT environ 15 % et l'équitation moins de 1 %

Des actions ponctuelles en faveur du handicap



Des conflits d'usages : le free ride



Forêt domaniale de Fausses-reposes

En forêt, cette pratique génère :

- Du danger : vitesse non contrôlée incompatible avec les autres usagers de la forêt
- La destruction des espaces naturels fragiles : piétinement, tassement et érosion des sols, destruction de la végétation
- La perturbation de la faune sauvage
- La présence d'obstacles artificiels dangereux pour les autres usagers



Des conflits d'usages : *le dog - walking*



L'impact des activités anthropiques sur la forêt :

L'érosion de berges



La communication autour des coupes de bois



La communication autour des coupes de bois

> Communication systématique dans les zones à forts enjeux sociaux

L'agence ONF édite : affiches, infocoupe, panneau et réunion publique afin d'améliorer la diffusion de l'information vers les usagers.



Réunion publique

Infocoupe

Office National des Forêts
InfoCOUPE 13 octobre 2022
Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028. Celui-ci prévoit plusieurs coupes sur les parcelles 78 et 79 de la forêt, situées sur le territoire de Buc et Ivry en Yvelines.

Une coupe en futaie irrégulière programmée

Après cette coupe ?

Les parcelles 78 et 79 vont se régénérer naturellement : dans ces zones il n'y aura pas de plantation. La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres d'implantation de se développer naturellement.

Où va le bois prélevé ?

Les bois forestiers d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité en bois d'œuvre pour l'industrie du siège français (construction, tonnerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières françaises.

Plan des coupes parcelles 78 et 79

La forêt domaniale de Versailles

Grande de 1017 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de peuplements diversifiés. Elle constitue l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de Chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Seine, un affluent de la Seine. Elle est riche en mare et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

La sylviculture en Île-de-France

Les forêts d'Île-de-France, vitales pour nos usagers, sont gérées par l'ONF. Elles sont soumises à un aménagement forestier durable qui prévoit des coupes régulières et contrôlées. Ces coupes permettent de renouveler le peuplement forestier et de garantir la production de bois de qualité.

CONTACT

Agence territoriale Île-de-France ONF
 75003 Paris
 01 69 10 10 10

ICI, L'ONF PROCÈDE À DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE CHEMINS D'EXPLOITATION POUR PRÉPARER LES OPÉRATIONS FUTURES ET PROTÉGER LES SOLS DE LA FORÊT

Forêt
 Parcelles
 Surface
 Volume de bois prélevé
 Début des travaux

Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public.

Ces travaux vont engendrer temporairement quelques désagréments

- l'ouverture de cloisonnements peut être visuellement impactant pour les usagers les premières semaines après sa réalisation mais la végétation avoisinante se dynamise rapidement les chemins.
- le bois sera stocké sur une place de dépôt au bord des chemins forestiers.
- une remise en état des sentiers sera réalisée en fin de chantier.

Comment est valorisé le bois prélevé ?

Le bois forestier d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés : pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du siège français (construction, tonnerie...); en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules, et enfin pour les petits bois, en bois de chauffage en circuit court ou en plaquettes forestières pour les chaudières françaises.

Affiche



Panneau

La ligne 18 et ses impacts sur la forêt domaniale de Versailles





Ligne 18 et ouvrage annexe 23 sur le plateau St Martin en forêt domaniale de Versailles

La Société du Grand Paris (SGP) doit mettre à disposition du groupement constructeur Spie-Ferrovial l'emprise du plateau Saint-Martin le 1^{er} février 2025 pour la construction de l'OA23 (Ouvrage annexe 23 de la ligne 18).

Dès cet automne des travaux pour l'alimentation en eau et en électricité vont être effectués avec tirage de câbles et pose de canalisation depuis le château d'eau du Quartier Jayat jusqu'au plateau (avec 1 tranchée pour les 2 réseaux sur la rampe).

Des impacts sur la circulation de la RD 938 sont à prévoir donc les travaux sont prévus à la Toussaint (vacances scolaires), avec l'accord de la mairie de Versailles.

La coupe préalable de 6 arbres se fera entre novembre 2024 et février 2025.

Les travaux de génie civil commenceront en avril 2025.



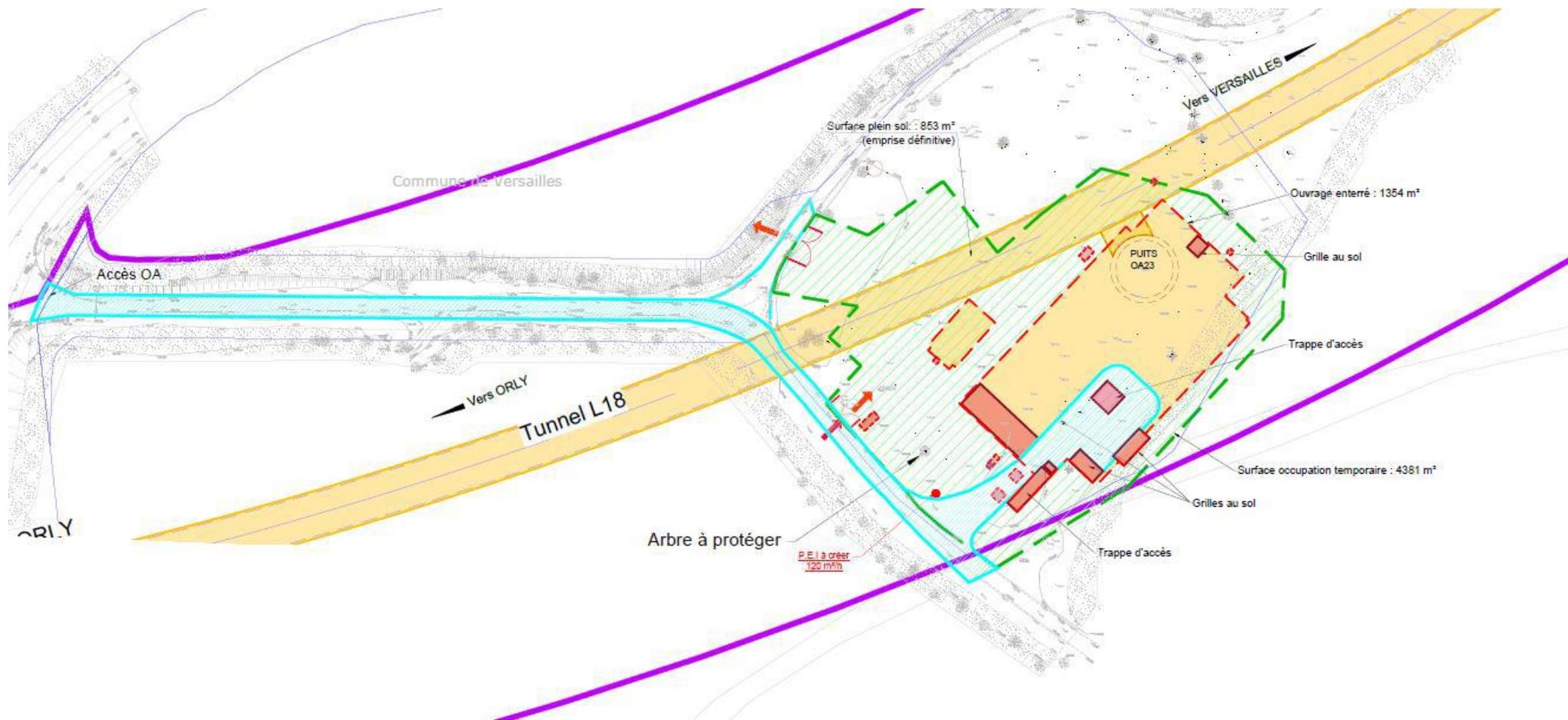
Ligne 18 et ouvrage annexe 23



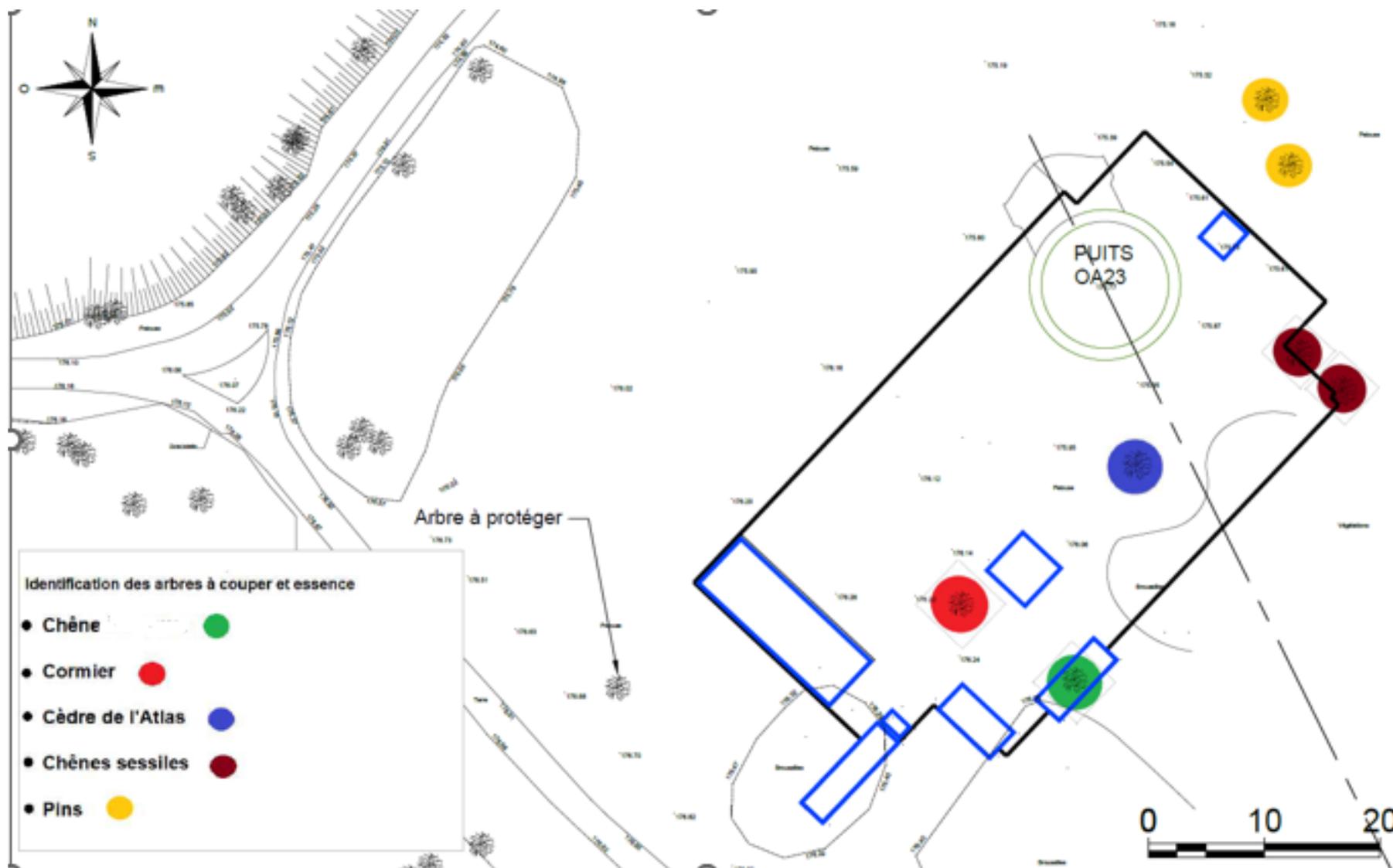
Ligne 18 et ouvrage annexe 23



Ligne 18 et ouvrage annexe 23



Ligne 18 et ouvrage annexe 23



L'état sanitaire des massifs de Fausses Reposes et de Versailles



Fausses-Reposes

Les forêts domaniales des Hauts-de-Seine offrent refuge à une biodiversité importante : oiseaux, chauves-souris, espèces des milieux humides comme les batraciens ou les libellules, plantes rares, etc.

Parallèlement, les forêts aux portes des Villes souffrent de la prolifération de plantes invasives qu'il est nécessaire de maîtriser.



Freiner le laurier du Caucase

Une plante qui constitue un véritable obstacle pour la régénération de la forêt. Son couvert dense empêche le développement de la végétation basse, dont les semis forestiers.



Arrachage des branches de laurier

Passage du broyeur ONF en 2021 pour les tas de rémanents

Environnement Fausses-Reposes

Pour la défense d'une forêt périurbaine indispensable, et de la biodiversité !

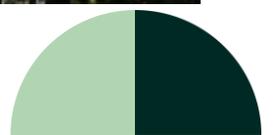


Maladie de l'encre du châtaignier

Quels sont les symptômes ?

Les arbres touchés se caractérisent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général.

Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.



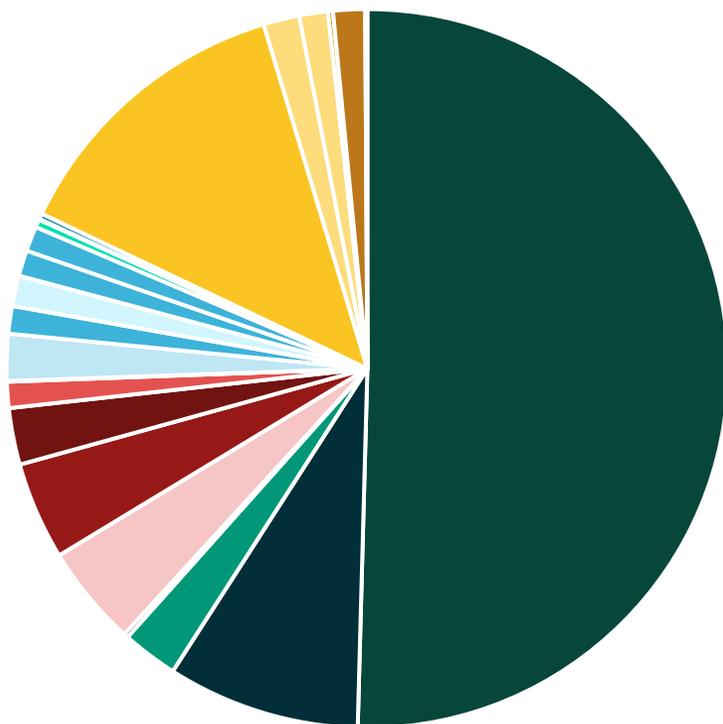
Maladie de l'encre du châtaignier

3 scénarii possibles, lequel choisir pour vraiment agir ?

1- Ne rien faire		2- Une action sélective		3- Une action volontariste	
+	-	+	-	+	-
> La forêt devient un laboratoire du vivant et évolue au fil des années permettant aux forestiers de suivre et apprendre de ces évolutions	> Une forêt qui devient inaccessible et dangereuse pour le public > Risque d'effondrement de la forêt > La forêt ne répond plus aux besoins des Hommes	> Le paysage forestier évolue légèrement	> Une multiplication des travaux sylvicoles annuels > Par le passage répété des engins, le sol forestier est mis à mal et risque de provoquer une accélération des dépérissements	> Une reconstitution accélérée de la forêt > Une forêt résiliente et adaptée plus rapidement qu'en cycle naturel > le public peut continuer à profiter de la forêt	> Des coupes traumatisantes pour les usagers

Quelles essences POUR REMPLACER Le châtaignier ?

La palette du forestier



- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Chêne tauzin
- Chêne pédonculé
- Merisier
- Alisier torminal
- Poirier
- Pommier
- Cormier
- Charme
- Aulne glutineux
- Bouleau verruqueux
- Erable champêtre
- Érable de Montpellier
- Erable plane
- Orme champêtre
- Tilleul
- Pin maritime
- Pin noir
- Pin laricio de Corse
- Pin à encens



Chêne Sessile



Merisier



Alisier torminal



Pin Laricio



Pin maritime



Charme



Les forestiers accompagnent la nature et utilisent les cadeaux qu'elle nous fait : les essences « pionnières » qui s'implantent naturellement sont maintenues : **bouleaux, saules, frênes, érables...**

Scénarii d'adaptation des forêts au changement climatique (2/2)

Si la région Ile-de-France est relativement homogène sur le plan climatique, les situations forestières actuelles sont variables



1

Les essences actuellement en place supporteraient le changement climatique

Ex : chênaies-charmaies sur les sols très fertiles de la Brie, avec une bonne réserve en eau



2

Au moins une des essences en place supporteraient le changement : évolution de la composition

Ex : mélange Chêne-Hêtre-Pins sur les sols les plus profonds de Fontainebleau

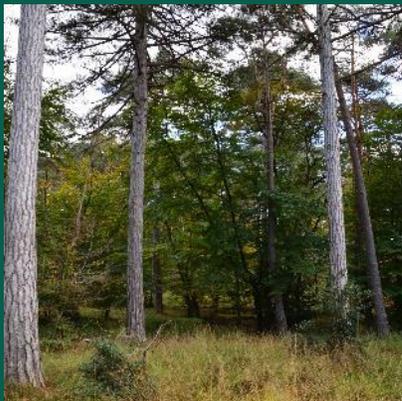


3

Les essences en place ne résisteraient pas, mais seraient remplacées par des essences déjà présentes sur la région

Ex : extension du Chêne pubescent ou du Pin maritime

| Scénarii d'adaptation des forêts au changement climatique (2/2)



4

Aucune essence actuellement présente sur la région ne serait adaptée au climat futur : introduction d'exotiques

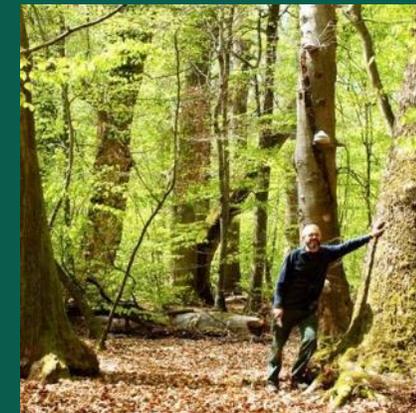
Ex : Peuplements sur sols à faible réserve en eau : terrasses alluviales caillouteuses, sables



5

La vocation forestière est remise en question

Ex : sols très peu fertiles, en raison d'une faible réserve en eau



6

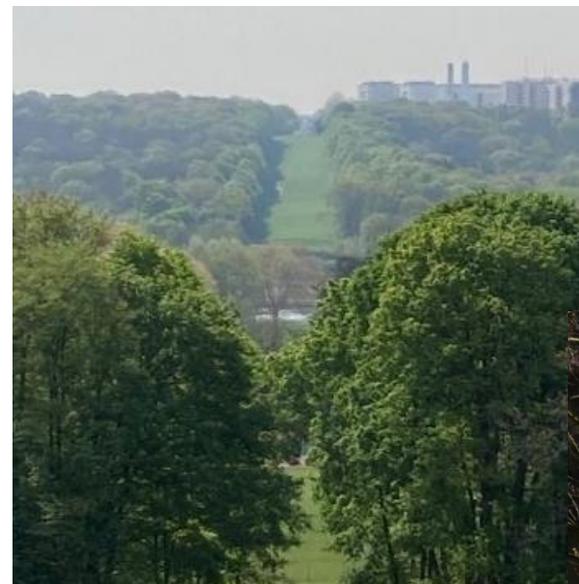
La libre-évolution apparaît comme un moyen d'adaptation

Ex : réserves biologiques intégrales déjà en place

3 – Accueillir en forêt / les Services culturels et sociaux

Quel accueil du public en Île-de-France ?

- Canaliser le public => privilégier des zones d'accueil et itinéraires (sentiers balisés, grandes allées forestières) pour éviter que public aille dans les sous-bois.
- Ne pas artificialiser : déséquipement de certains secteurs sauf panneaux pédagogiques.
- Sécuriser les itinéraires et les lisières (bord de ville et de voies routières et ferroviaires).
- Créer du lien entre les forêts et les villes, enjeu de territoire avec tous les acteurs locaux.
- Contracter avec les collectivités locales et partager la stratégie d'accueil du public (exemple avec la CASGBS)
- Poursuivre l'animation des comités de forêt
- Mise en place d'un réseau d'élus référents



La concertation sur les forêts domaniales de Fausses Reposes et de La Malmaison





DÉMARCHE DE CONCERTATION

Année 2024 - 2025







Office National des Forêts

Merci pour votre attention.

LA COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE = ACTE SYLVICOLE CLASSIQUE

Réalisée **tous les 8 à 10 ans sur chaque parcelle**, des arbres d'âges différents sont choisis par les techniciens forestiers puis coupés afin d'assurer les éclaircies nécessaires au renouvellement de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. La forêt se transforme mais conserve toujours plusieurs strates de végétation arbustive et arborée.

>> Des **arbres sains, malades ou dangereux** sont ainsi prélevés. Cette opération permet d'assurer la régénération naturelle de la forêt tout en **sécurisant l'espace forestier** et en **récoltant le bois** dont la société a besoin.

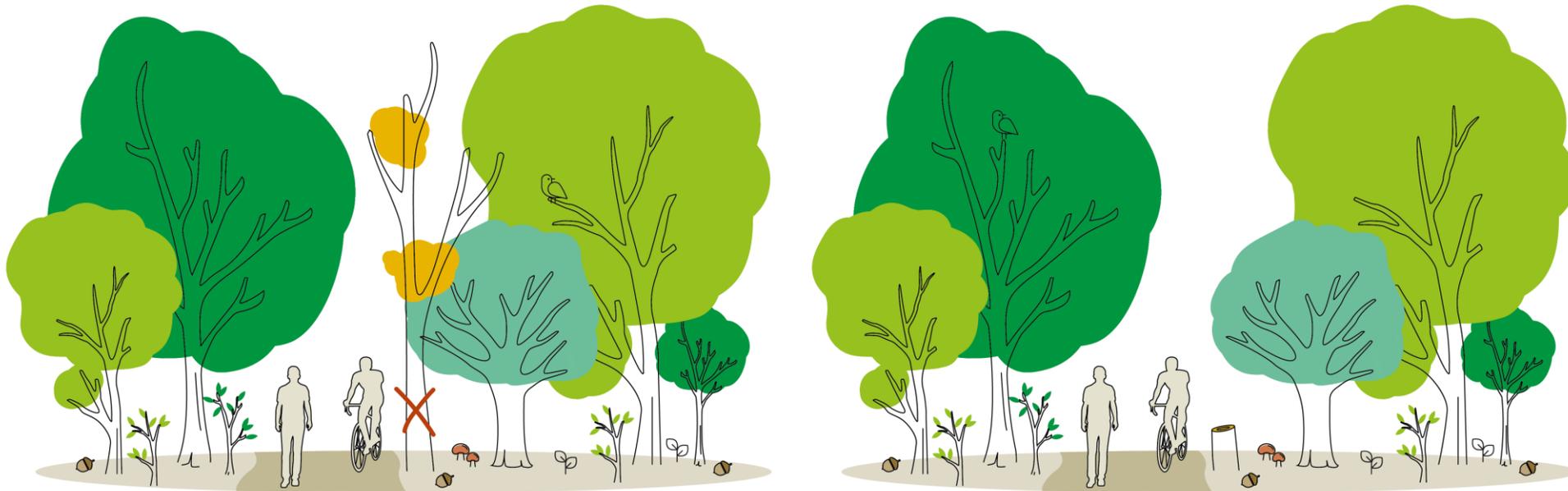
>> Cela répond à la **demande sociale de préserver les paysages forestiers**



LA COUPE DE SÉCURITÉ = ACTE DE SÉCURISATION DES FORÊTS, UN ESPACE OUVERT AU PUBLIC

Consiste à exploiter les arbres dépérissants ou présentant un danger afin de sécuriser l'espace forestier vis-à-vis des usagers et des riverains.

>> Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes, et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.



LA COUPE D'OUVERTURES DE « CHEMINS » D'EXPLOITATION = ACTE SYLVICOLE CLASSIQUE POUR PROTÉGER LES SOLS

Appelés cloisonnements, ces « chemins » vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, **protégeant ainsi les sols**. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères, arbustes...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois.

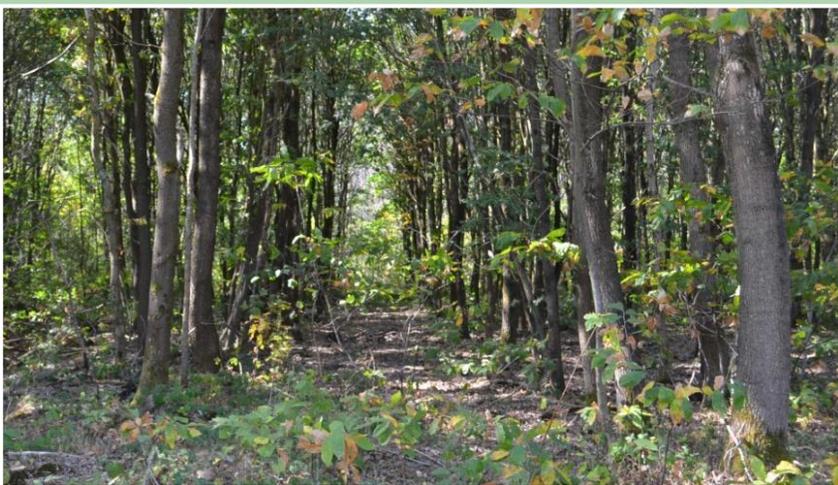


Photo d'un chemin d'exploitation après ouverture



LA COUPE SANITAIRE DE RÉGÉNÉRATION = ACTE SYLVICOLE EXCEPTIONNEL DANS UN CONTEXTE DE CRISE

Si la santé des peuplements est **critique** et ne permet plus d'assurer la **régénération naturelle de la forêt** (maladies telles que la chalarose du frêne ou l'encre du châtaigner par exemple), tous les arbres **dépérissants ou morts sont coupés**. Une **plantation** est ensuite **programmée l'hiver suivant** pour assurer le renouvellement de la forêt.

